

Rapports sur les métiers – Foire aux questions (FAQ)

Section 1 – Apprentissage

Q : D'où provient la description du métier à gauche de la section apprentissage ?

R : La description du métier provient d'une combinaison de sources, à savoir :

- i. Information sur le marché du travail – Guichet emplois
- ii. Détails sur le métier – site web de Métiers spécialisés Ontario
- iii. Descriptions des métiers 2021 de la Classification nationale des professions (CNP) – Statistique Canada
- iv. Description des métiers – site web du Sceau rouge
- v. Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés – Règlement de l'Ontario 875/21

Q : D'où proviennent les informations du tableau à droite de la section sur l'apprentissage ?

R : Les informations du tableau de la section sur l'apprentissage proviennent de plusieurs sources, à savoir :

- i. Règlement de l'Ontario 877/21 : Général, en vertu de la *Loi de 2021 sur les perspectives d'emploi dans les métiers spécialisés*
- ii. La section Programme d'apprentissage de chaque métier sur le site de Métiers spécialisés Ontario
- iii. La section Lignes directrices du programme de la Norme de formation en apprentissage
- iv. Le Rapport sur les perspectives du marché du travail du site Workforce Planning Ontario (Planification de la main-d'œuvre Ontario)

Q : Qu'est-ce que le Processus d'Évaluation de l'Équivalence des Métiers ?

R : L'évaluation d'équivalence professionnelle de Métiers spécialisés Ontario constitue la première étape dans l'obtention d'un certificat de qualification pour les travailleurs expérimentés qui n'ont pas terminé de programme d'apprentissage en Ontario, mais qui possèdent les compétences et l'expérience équivalentes. L'évaluation d'équivalence professionnelle détermine notamment si vous êtes admissible pour passer l'examen de certification pour un métier donné. Les personnes qui réussissent l'examen doivent ensuite payer les frais requis pour obtenir leur certificat de qualification. L'évaluation d'équivalence professionnelle n'est offerte que pour les métiers assortis d'un examen de certification.

Source : [Évaluation d'équivalence professionnelle - Métiers spécialisés Ontario](#)

skilledtradesontario.ca

Q : Que se passe-t-il si je ne réponds pas aux Exigences scolaires d'admission (ESA) prescrites?

Les personnes qui ne répondent pas aux Exigences scolaires d'admission (ESA) prescrites peuvent être en mesure de s'inscrire comme apprenties par l'entremise du Parcours d'apprentissage pour personnes expérimentées (PAPE).

Pour être admissible au PAPE, le candidat doit :

1. être âgé d'au moins 21 ans, **ou**
2. ne pas avoir reçu d'éducation formelle pendant une période d'au moins trois ans.

Les candidats souhaitant s'inscrire par l'entremise du PAPE doivent soumettre un Formulaire du parcours d'apprentissage pour personnes expérimentées dûment rempli dans le cadre de leur demande d'inscription.

Section 2 – Profil de la Main-d'œuvre

Q : Qu'est-ce que 'Planification de la Main-d'œuvre Ontario' ?

R : Planification de la Main-d'œuvre Ontario est constituée d'un réseau de 25 zones de Conseil de Planification de la Main-d'œuvre couvrant quatre régions à travers la province. Ces conseils réalisent des recherches localisées et engagent activement des organisations et des partenaires communautaires dans des projets locaux liés au marché du travail.

Les Conseils de Planification de la Main-d'œuvre recueillent des renseignements sur l'offre de travail et la demande sur le marché du travail local en travaillant avec les employeurs pour identifier et répondre à leurs besoins actuels et émergents en matière de compétences.

Le rôle principal des Conseils de Planification de la Main-d'œuvre est d'aider à améliorer la compréhension des problèmes et besoins du marché du travail et de coordonner les réponses communautaires.

Source : [Accueil - Planification de la main-d'œuvre Ontario \(workforceplanningontario.ca\)](http://workforceplanningontario.ca)

Planification de la Main-d'œuvre Ontario a été utilisée :

1. Pour compiler une liste des compétences requises pour la section Apprentissage
2. Comme source de référence pour les sections « Offres d'Emploi les Plus

